

www.jeanphilippemagnen.fr

04/06/19

67 089 Strasbourg cedex

Intervention Séminaire « Le cadre influent et inspiré » - 27-28 mai 2019 à Strasbourg (INET)
Marché 49/18/031

TVA non applicable selon l'article 293 B du CGI

Toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit des indemnités de retard équivalents au triple du taux d'intérêts légal de l'année en cours ainsi que le paiement d'une somme de 40€ due au titre des frais de recouvrement.